



BNP PARIBAS



L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

Les Infos de votre Région

Nouvelle Aquitaine

16/12/2021

VOS REPRÉSENTANTS



ESTELLE
MOLIA
06 98 57 35 13



ALEXANDRE
BOUAT
06 98 54 83 53



LUDOVIC
BOUILLE
06 98 57 21 53



PATRICIA
SUPARAMY
06 65 88 39 95



VERONIQUE
ORPHEE
06 45 12 97 01



GILLES
BEDIN
06 62 81 82 84



FABIEN
RAYNALD



BLAINDE
BRIENNE
06 64 01 37 33



NATACHA
VIGIER

L'année s'achève et l'heure du bilan a sonné...

Lors du CSEE de décembre, nous avons tenu à transmettre vos sentiments, vos déceptions et vos souhaits, via une déclaration, aux membres de l'équipe de direction de la région Nouvelle Aquitaine.



« le rachat d'actions pour 900 millions d'euros. Nos actionnaires vont être ravis de percevoir des dividendes plus importants. Rémunérer ses actionnaires n'a rien de choquant....sauf, si dans le même temps, le partage entre les actionnaires, l'Entreprise et les salariés est totalement en défaveur de ces derniers.

La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été pauvre et indigente »

« c'est un sacré paradoxe et, in fine, une énorme injustice. Car non seulement nous observons ce décalage entre la rémunération des actionnaires et la nôtre, mais en plus nous devons nous adapter en permanence aux évolutions cyniques (être là pour nos clients avec en prime la fin du forfait jours, une option datant de 2000, tous les CP et CAP cadres au forfait des agences de type 2 et 3 perdent cet avantage au 25 janvier 2021), critiques (**Contact**) ou encore dites stratégiques (**Modèles de service**). »



« Comme Dr Jekyll et Mister Hyde, la banque a un double visage.



Côté pile, nous avons une entreprise forte, belle et radieuse. Qui prône des valeurs ambitieuses, se dit RSE, Eco responsable... A l'image d'Echonet où tout est lisse, les collègues sont radieux, et tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Un vrai téléfilm de Noël. Et puis il y a le côté face. Et là c'est la vraie vie, celle vécue au quotidien avec stress, folle charge de travail, flicage, manque de considération, management à la cravache... dans ce monde tout est compliqué, opaque.... »

Pour lire la déclaration complète, [cliquez ici](#)



Toujours Plus....

31 Démissions
24 licenciements
Dont 10 pour
inaptitude médicale.
UN Triste Record...



Après 3 semaines
d'indisponibilité,
notre Mutuelle va
reprendre un
fonctionnement
normal dès le lundi
20 décembre.

RECRUTEMENT

Initialement prévue à
compter du
01/01/2022, l'agence
UNICC ouvrira ses
portes à partir du
01/03/2022 et ceci
sur le plan national.
A priori, 1 poste sur
3 pourvu à ce jour.

Chronique d'une mort annoncée... ou pas?

Evolution du dispositif d'agences de Nouvelle Aquitaine en 2022 : Rubrique
nécrologique: 4 agences trépasseront.

Concernant La Souterraine, Bègles Hôtel de Ville et Niort Bessines, leur mort
avait diaboliquement été programmée (passage en ECP, création HUB,
destructions d'emplois...). Nous déplorons cette mise en bière orchestrée
mais avouons que le mal était devenu incurable....

Que dire de l'arrêt cardiaque, et donc accidentel, de l'agence d'Eysines ?
Cette disparition nous met en colère, le « patient » n'est pas malade, bien au
contraire : sain, dynamique, engagé, productif. Des analyses parmi les
meilleures de BECF, un cardiogramme/PNB en nette évolution positive,
phénomène rarissime de nos jours. Les mots nous manquent : **regrettable,**
incompréhensible, injuste, révoltant.....

Heures supplémentaires... Finesse Managériale

Lors de cette séance CSEE, nous avons abordé une nouvelle fois les heures
supplémentaires. Pour la direction de région, le sujet est simple :

Le collaborateur en discute avec son manager, puis une fois validé avec
celui-ci, procède à la déclaration. MAIS ALORS?

Pourquoi dans certains territoires la reconnaissance des heures est-elle
effective et dans d'autres non ? Pourquoi ne pas reconnaître ces heures
supplémentaires à un collègue qui gère plusieurs fonds de commerce en
cas d'absence ? Pourquoi ne pas reconnaître ces heures aux CAP
« orphelins » de leur forfait ? Pourquoi les managers ne provoquent-ils pas
l'échange ?

**La direction parle de « finesse managériale ». Pour nous, le blocage ne
vient pas des DIA, qui savent composer tous les jours avec cette dite
« finesse ».**

Mais alors d'où peut venir ce blocage???

VOUS AVEZ UNE IDEE???



Cfdt:

**BANQUES
ET ASSURANCES**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M. Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

Salarié de droit privé

Agent de droit public

Demandeur d'emploi

Retraité

Indépendant

Autre :

Salarié du privé

Ouvrier

Employé

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

État

Territoriale

Hospitalière

Catégorie

A B C

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

Complet

Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\ 000\ € / 12 = 1\ 000\ € \times 0,75\ \% = 7,5\ €$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Référence unique de mandat <input type="text"/> <small>(à compléter par le syndicat)</small>	Type de paiement Récurent
--	----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894
------------------------	---------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement.

Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées prédictées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR